



Problème avec mes cp,prélèvé pour une raison douteuse!

Par **doucura**, le **06/03/2013 à 16:10**

Bonjour;

Je travaille dans une boulangerie très connu(P..L)en franchisé.

Boulangerie ouvert du lundi au samedi.

Je viens de recevoir ma fiche de paie et je viens de me rendre compte que mon employeur m'a prélevé des jours de CP sans ma permission et sans m'expliquer et averti.

Je l'appelle et Elle m'explique qu'on fait c'est des jours que je dois à l'entreprise,puisque quand j'ai pris mes CP elle n'avait pas prélevé assez.

(EXEMPLE:j'ai pris 5 jours donc elle m'a enlevé 1 jour de plus puisque le magasin est ouvert 6/7jours)Elle m'a parlé de jours ouvrés et jours ouvrables.Mais,c'est la 1er fois que j'entends parler de sa.

Je trouve bête et bizarre,puisque même si le magasin est ouvert 7/7jours si on prend 5 jours logiquement les 2 autres jours c'est notre repos,non?

Et les jours qu'elle m'a prélevé elle ne m'a jamais payés alors pourquoi les prendre!

J'ai besoin d'aide,s'il vous plaît!

CORDIALEMENT

Par **moisse**, le **06/03/2013 à 16:37**

Bonjour,

L'acquisition des congés payés est établie soit en jours ouvrables à raison de semaines de 6 jours, donc un droit en année entière de 30 jours.

Ou en jours ouvrés à raison de 5 jours/semaine avec un droit total de 25 jours/an.

Vos congés semblent décomptés en jours ouvrables, et la prise d'une semaine entraîne un décompte de 6 jours.

Par **doucura**, le **06/03/2013** à **16:39**

ok d'accord alors elle a bien raison de me prendre ces congés en plus?

Par **moisse**, le **06/03/2013** à **20:52**

Il ne s'agit pas de congés en plus, mais du décompte des jours selon les périodes prises.

L'erreur ne fait pas le droit, l'employeur peut toujours corriger un indu.

ceci dit le décompte des CP est une chose, la rémunération correspondante c'est autre chose.

Par **pat76**, le **07/03/2013** à **18:12**

Bonjour doucura

Prenez votre contrat de travail, vos bulletins de salaire et allez à l'inspection du travail les faire examiner.

Si votre employeur n'a pas respecté vos droits cela vous sera indiqué.